



M. Bertrand GERARD  
Directeur Ressources Humaines  
Groupe-Sanef  
30, Boulevard Gallieni  
92130 Issy-les-Moulineaux

Paris, le vendredi 21 décembre 2012

**Objet** : déclaration liminaire des Organisations Syndicales lors du groupe de travail du mercredi 19 décembre 2012.

Monsieur, le Directeur,

Il n'est pas dans nos habitudes d'interpeller, à l'occasion d'une réunion paritaire de branche, le représentant d'une entreprise sur la politique sociale de celle-ci.

Mais aujourd'hui, nous nous voyons obligés de déroger à ce principe pour dénoncer le déficit chaque jour croissant du dialogue social au sein de votre groupe.

Pour faire court, vous avez terminé l'année 2011 en créant une filiale avant même d'avoir consulté les différentes IRP concernées et vous concluez l'exercice 2012 en annonçant de nouvelles suppressions d'emploi pour les années à venir, non seulement au péage, mais aussi à la viabilité.

Et, puisque nous sommes là pour parler d'indicateurs sociaux, un chiffre est parlant : un seul accord collectif a été conclu à la SANEF en 2012, et encore en catastrophe : les OS ont dû le signer fin juin, faute de quoi les salariés n'auraient plus eu d'intéressement !

Cette situation déborde dans le groupe, notamment à la SAPN, où 4 accords ont été dénoncés contrairement aux engagements pris avec l'État.

Force est de constater que le groupe SANEF avec son actionnaire ABERTIS ne respecte pas les engagements pris à l'occasion de la privatisation, entraînant une détérioration sans précédent de la situation sociale des salariés du groupe.

Par ailleurs, nous avons été amenés à constater le manque d'intérêt manifeste du groupe Sanef pour la négociation de branche ; en effet, aucun représentant de votre groupe n'était présent lors des quatre, voire cinq réunions paritaires, dont certaines portaient tout de même sur un sujet aussi important que la sécurité du personnel !

Enfin, il nous semble pour le moins paradoxal que le groupe de travail « indicateurs sociaux » soit piloté par le représentant de la Sanef, société qui n'a pas été en mesure de communiquer à l'ASFA ses données en matière de classification !

La pratique consistant à ne jamais répondre, ni oralement, ni par écrit, aux courriers des OS, ne peut perdurer et atteste de votre volonté de ne pas respecter les IRP.

La situation est suffisamment grave pour que toutes les organisations syndicales du secteur tirent la sonnette d'alarme et attendent de la part du groupe SANEF des signes concrets d'apaisements afin de renouer un dialogue social constructif sans persister dans cette attitude contreproductive.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de notre considération distinguée.

CFDT



Christian **Bel-dit-Berbel**

CFE/CGC



Jacques **LLADERES**

CFTC



Jean-Philippe **CATANZARO**

CGT



Bernard **JEAN**

CGT-FO



Laurent **LE FLOCH**

CNSF



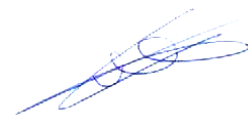
Olivier **MOREAU**

FAT-UNSA



Yannick **MONÉ**

SUD



Frédéric **DUMOUCHEL**

**Copie :**

Alain **MINC**, Président du groupe SANEF ;  
François **GAUTHÉ**, Directeur Général du groupe SANEF  
Philippe Emmanuel **DAUSSY**, Président de la Commission Sociale de l'ASFA  
Jean **MESQUI**, Délégué Général de l'ASFA ;  
Mounia **EL FANNANE-BENSEGHIR**, Directrice des Affaires Sociales de l'ASFA.